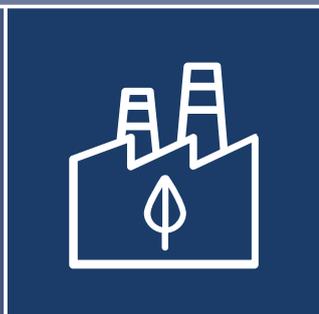
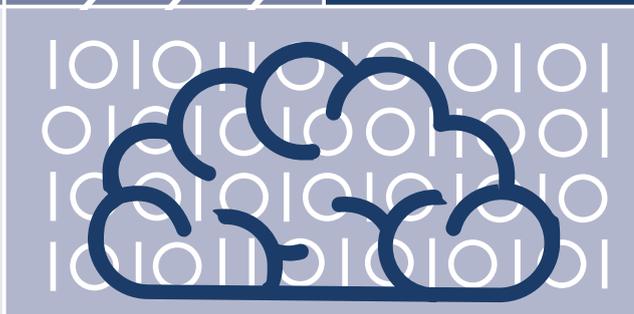
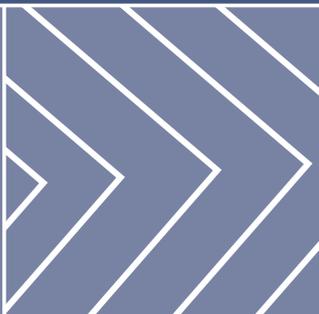


INCARNER NOTRE VALEURS FONDAMENTALES

:

- ✓ Conformité
- ✓ Sécurité
- ✓ Environnement
- ✓ Travail et droits de l'homme
- ✓ Éthique
- ✓ Gouvernance et systèmes de gestion



Code de conduite des fournisseurs

INCARNER NOS VALEURS FONDAMENTALES



ALLNEX – UNE CHIMIE INNOVANTE POUR TOUTES LES « NEX>T » GÉNÉRATIONS

Les principes fondamentaux décrits dans le présent Code de conduite des fournisseurs s'appliquent à tous les fournisseurs, vendeurs, entrepreneurs, consultants et autres fournisseurs de biens et de services qui font affaire avec les entités d'allnex dans le monde entier.

Nos fournisseurs doivent adhérer aux principes du présent Code de conduite des fournisseurs et prendre les mesures appropriées pour assurer la conformité aux lois et règlements applicables aux activités qu'ils exercent pour allnex.

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en œuvre ces normes avec leurs fournisseurs et sous-traitants.

Nous confirmons que nous respectons les principes du présent Code de conduite des fournisseurs d'allnex

Nom de l'entreprise :

Lieu, Date :

Nom:.....

Signature:.....





CONFORMITÉ

Acte de conformité aux lois

Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois et réglementations applicables des pays où ils opèrent, y compris, le cas échéant, les lois anti-corruption, les lois sur la concurrence, les réglementations douanières, les lois sur le contrôle des exportations et du commerce, les relations équitables, les lois sur l'immigration, les lois sur l'homme et le travail, la diversité et l'inclusion et les principes de non-discrimination.





SÉCURITÉ

1. Sécurité du personnel – Fournir un environnement de travail sûr

Les fournisseurs doivent fournir un environnement de travail sûr, propre et sain, conforme à toutes les lois, règles et réglementations applicables, et doivent s'efforcer de prévenir les blessures professionnelles et les incidents de sécurité.

2. Sécurité des produits – Livrer des produits conformes aux réglementations de sécurité

Les fournisseurs doivent se conformer aux réglementations en matière de sécurité des produits et fournir des produits et des services conformes aux normes de qualité, de santé et de sécurité applicables. Nos fournisseurs doivent nous signaler immédiatement les problèmes qui pourraient affecter négativement la qualité ou la perception du public d'un produit allnex.

3. Sécurité des processus – S'assurer d'avoir des processus de gestion adéquats

Il est important que les fournisseurs aient mis en place des processus de gestion pour évaluer, identifier et contrôler les risques de dangers, de déchets, de blessures ou de dommages résultant de leurs activités. Le fournisseur doit fournir de l'information et de la formation en matière de sécurité à ses employés et à ses sous-traitants afin d'assurer des disciplines efficaces en matière de gestion de la sécurité des processus.





ENVIRONNEMENT

1. Réglementation – Se conformer aux réglementations environnementales

Les fournisseurs doivent mener leurs activités d'une manière conforme aux lois, réglementations et normes industrielles applicables en matière d'environnement et doivent soutenir les efforts d'allnex pour opérer de manière durable.

2. Émissions et déchets – Efforts pour minimiser les impacts négatifs

Les fournisseurs doivent apporter des améliorations continues pour minimiser leur impact négatif sur l'environnement. Les fournisseurs sont tenus de mettre en place des systèmes adéquats pour garantir la manipulation, le transport, le stockage, l'élimination, la réutilisation et le recyclage sûrs et contrôlés des déchets, des eaux usées et des émissions atmosphériques. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils garantissent la transparence en ce qui concerne les émissions liées à leur chaîne d'approvisionnement et de valeur, par exemple en utilisant des analyses de cycle de vie (ACV), et qu'ils démontrent leur engagement à réduire les émissions en fixant des objectifs de réduction.

3. Ressources naturelles et protection du climat – Utiliser les ressources de manière efficace

Les fournisseurs doivent utiliser les ressources de manière efficace et promouvoir les matériaux économes en énergie et les technologies respectueuses de l'environnement. Il s'agit notamment d'éviter les déchets, l'eau et le sol, ainsi que les émissions dans l'air. Il comprend également l'évitement des matières dangereuses dans la mesure du possible et la promotion des matériaux réutilisés et recyclés.





TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

1. Droits de l'homme – Garantir, protéger les droits fondamentaux de l'homme

Les fournisseurs doivent traiter et employer leurs travailleurs dans le respect des droits de l'homme, y compris la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), ainsi que se conformer aux exigences réglementaires locales en matière de traite des êtres humains et d'esclavage. Les fournisseurs doivent avoir une politique documentée pour prévenir efficacement le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage sous toutes leurs formes dans l'ensemble de leurs activités et pour s'assurer que le travail des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage identifiés dans l'entreprise seront effectivement éliminés immédiatement.

2. Heures de travail et salaires minimums – Respecter les lois applicables

Les fournisseurs doivent assurer le paiement de salaires adéquats, ainsi que le respect de toutes les réglementations du travail applicables en ce qui concerne les heures de travail, les indemnités et les avantages.

3. Non-discrimination et diversité – Faire preuve de respect envers les personnes

Les fournisseurs doivent s'efforcer d'employer une main-d'œuvre diversifiée, d'offrir un lieu de travail exempt de discrimination et de harcèlement, et de traiter les employés équitablement, y compris en ce qui concerne les salaires, les heures de travail, les avantages sociaux et les conditions de travail. Les employés et les partenaires commerciaux doivent se sentir valorisés et respectés pour leurs contributions.





ÉTHIQUE

1. Concurrence loyale et antitrust – Concurrencer loyalement et respecter les lois

Nous croyons aux avantages et aux principes de la concurrence. Les marchés libres favorisent la prospérité économique et contribuent au bien-être social, mais ils ne fonctionnent correctement que si les principes de la concurrence loyale sont respectés et observés. Les fournisseurs doivent se livrer une concurrence loyale et se conformer aux lois sur la concurrence et les lois antitrust.

2. Intégrité des affaires – S'abstenir de toute forme de corruption et de pots-de-vin

Les fournisseurs ne doivent pas fournir ou offrir de cadeaux, de repas ou de divertissements qui pourraient (ou pourraient sembler influencer) de manière inappropriée une décision commerciale. Les fournisseurs ne doivent pas payer de pots-de-vin, verser des pots-de-vin ou donner quoi que ce soit de valeur pour obtenir des affaires ou un avantage commercial.

3. Contrôles du commerce – Respectez les réglementations en matière de contrôle des exportations

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment pleinement à toutes les lois et réglementations commerciales nationales et internationales. Cela inclut également le respect des exigences réglementaires couvrant les substances contrôlées, les réglementations d'importation et d'exportation, les lois antidumping, les lois sur le boycott et les réglementations sur les sanctions.

4. Conflit d'intérêts – S'assurer d'agir toujours dans le meilleur intérêt

Lorsqu'ils s'acquittent de leurs obligations contractuelles envers allnex, les fournisseurs doivent éviter et gérer les conflits d'intérêts.

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts financiers, sociaux, politiques ou autres intérêts personnels des fournisseurs entrent en conflit avec l'intérêt commercial d'allnex. Si un tel conflit d'intérêts survient, il est crucial d'en informer rapidement toutes les parties concernées à l'avance.

5. Minerais de conflit – Mettre en place des processus spéciaux de diligence raisonnable

Nous nous engageons à garantir le respect de la réglementation existante sur les minerais de conflit. Nous demandons donc à nos fournisseurs d'effectuer la diligence raisonnable nécessaire, comme spécifié par l'OCDE et conformément aux exigences de déclaration des Initiatives minières responsables (RMI).

6. Données personnelles – Gérer et protéger les informations

Les fournisseurs doivent prendre les mesures appropriées pour protéger les informations exclusives ou confidentielles d'allnex, y compris les informations sur les employés, les données sur les clients, la propriété intellectuelle et les secrets commerciaux.

7. Réclamations– Fournir un mécanisme pour soulever des préoccupations.

Les fournisseurs doivent fournir des canaux de signalement à leurs employés ou aux parties prenantes intéressées pour leur permettre de faire part de leurs préoccupations ou d'activités potentiellement illégales sur le lieu de travail. Tout rapport doit être traité de manière confidentielle. Les fournisseurs enquêteront sur ces rapports et prendront des mesures correctives si nécessaire.



GOVERNANCE ET SYSTÈMES DE GESTION

1. Tenue de registres – Tenir des livres et des registres exacts

Les fournisseurs doivent tenir des livres financiers et des registres commerciaux exacts, comme l'exigent les exigences légales et réglementaires applicables et les pratiques comptables acceptées.

2. Amélioration continue – Démontrer un engagement envers l'amélioration continue

Notre objectif est d'établir des relations positives à long terme avec nos fournisseurs. Nous favorisons une culture de transparence, de communication efficace et d'amélioration continue. Les fournisseurs doivent donc améliorer en permanence leurs performances en matière de durabilité.

3. Formation et compétences – Élaborer des mesures de formation

Les fournisseurs doivent élaborer et mettre en œuvre des programmes de formation pour leurs propres gestionnaires et employés afin de s'assurer qu'ils comprennent les principes de notre Code de conduite des fournisseurs et les lois et règlements applicables.

Le fournisseur doit prendre connaissance de notre Code de conduite des fournisseurs ou disposer d'un document équivalent reprenant les mêmes principes. Nous nous réservons le droit d'effectuer des audits ou des évaluations pour garantir votre conformité. Nous nous réservons le droit de prendre les mesures appropriées ou de résilier tout accord avec tout fournisseur qui ne peut pas démontrer la conformité à notre Code de conduite des fournisseurs.

Si vous voyez quelque chose que vous pensez ne pas être correct, parlez-en. Nous vous encourageons à signaler de bonne foi toute violation connue ou présumée de notre Code de conduite des fournisseurs en utilisant l'un des canaux suivants : votre personne de contact allnex ou toute autre personne de confiance au sein d'allnex ou vous pouvez soumettre de manière anonyme en utilisant notre ligne d'assistance téléphonique de conformité ci-dessous qui fonctionne 24 heures sur 24, 365 jours par an et prend en charge plusieurs langues. La hotline est joignable via le site web, les numéros de téléphone ou l'adresse e-mail suivants.

Pour plus d'informations, suivez les liens



[Code de conduite des fournisseurs](#)



[Politique sur les minerais de conflit](#)



[Hotline de conformité](#)

